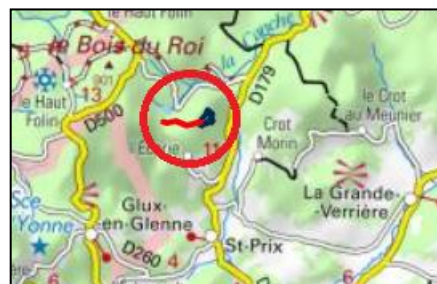


PROPRIETE DE M. RIVOIRE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-228 / COMMUNE DE SAINT PRIX (71)

Vente d'une 2^{ème} éclaircie de Douglas
Les arbres à exploiter sont marqués de traits rouges
Superficie de la coupe : 6,40 ha
Parcelle : B 22
Certification PEFC N° : 10-21-1 / 2093



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	15	20	25	30	35	40	45	50	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	166	289	185	83	35	14	5	2	779	231,20 m ³	0,30 m ³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022
Distance moyenne de débardage : 1200 mètres
Place de dépôt : sur le dépôt domaniale (sous réserve d'autorisation)

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

